

Ensemble, tous ensemble

**Restons unis avec force et conviction pour dire :
halte au mépris et au dénigrement de la fonction publique !**

Un Conseil d'Etat méprisant

Notre mobilisation de décembre a permis de sauver plus de 200 postes ! Malgré cela, comme nous l'avions prévu, les coupes linéaires de 1% à 2% du budget 2015 ont été adoptées par une majorité déviante de droite au Grand Conseil (PLR-MCG-UDC). Elle a raboté 7 millions (70 postes) et décidé de ne verser l'annuité qu'à une petite partie des collègues. De plus, d'importantes prestations directes d'aide sociale ont été diminuées.

Le Conseil d'Etat continue quant à lui d'ignorer les revendications syndicales et poursuit son bonhomme de chemin sur le projet SCORE.

Pire encore, au lendemain du 16 décembre, il se refusait toujours à donner la garantie qu'il respectera les accords qu'il a lui-même signés avec les syndicats, notamment celui de 2012 prévoyant la répartition des cotisations LPP à 2/3 à la charge de l'employeur et celui de 2013 avec les associations représentatives des enseignants.



Le 16 décembre 2014 nous étions 1'000.

Assemblée du personnel Lundi 26 janvier 2015

20h00 Réponses du Conseil d'Etat
à
22h00 et poursuite de la mobilisation
Salle du Faubourg

Journée de GREVE Jeudi 29 janvier 2015

Matin Actions sectorielles
14h30 Assemblée du personnel
Palladium – 3bis Rue du Stand
17h00 Départ MANIFESTATION
Place de Neuve



Le 16 décembre 2014 nous étions 3'500.

Rien ne saura entamer notre détermination du 16 décembre !

- Nous demandons qu'aucun licenciement ne soit effectué
- Nous demandons au Conseil d'Etat des réponses claires à nos revendications et l'ouverture sans délai de véritables négociations dans le respect du partenariat et de la paix sociaux.
- Nous demandons le respect et l'application des accords signés.
- Nous demandons l'utilisation prioritaire de tout excédent aux comptes 2014 pour le financement des mesures nécessaires au maintien des prestations de l'État, soit en termes d'effectifs (postes et taux d'encadrement), soit en termes de respect des conditions de travail légales (versement rétroactif des mécanismes salariaux).